

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2024 A BEROLLE

La séance est ouverte à 20h01.

M. Antoine Gavin, président, souhaite la bienvenue à Berolle et remercie les membres présents.

2. Appel

Présents :	pour le Codir :	MM. Yves Coeytaux et Jean-Marc Berguer
	délégués(es) :	Mme Anne Debrauwer et MM. Christian Croisier, Antoine Gavin, Patrick Badan, Fabien Dauphin et Alexandre Rosset
Excusés :	délégués(es) suppléants(es) :	Mme Marie-Paule Borel et M. François Goldenschue
	pour le Codir :	M. Mauro Scascighini
Non-excuse :	déléguées :	Mmes Doris Wicky et Fabienne Coderey
	délégué :	M. Juan-Ramon Merino de Tiedra

M. le président souhaite également la bienvenue à Mme Marie-Paule Borel et à M. François Goldenschue, qui remplacent les délégués de Ballens et Berolle pour la première fois.

3. Assermentations éventuelles

Suite aux changements au sein de la Municipalité de Mollens, M. Antoine Gavin, président, souhaite la bienvenue à Mme Anne Debrauwer et à M. Jean-Marc Berguer. Il procède à leurs assermentations. M. Jean-Marc Berguer devient membre du Codir et Mme Anne Debrauwer déléguée du Conseil intercommunal pour la commune de Mollens.

4. Approbation de l'ordre du jour

Il est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

5. Election statutaire du (de la) président(e) du Conseil intercommunal

Conformément aux statuts de l'association, l'assemblée doit réélire les membres du CI.
M. Antoine Gavin est élu président, à l'unanimité, par acclamation, pour une année.

6. Election statutaire du (de la) vice-président(e) du Conseil intercommunal

Par téléphone, Mme Doris Wicky accepte de garder son poste de vice-présidente. Elle est donc élue à l'unanimité, par acclamation, pour une année.

7. Election statutaire de deux scrutateurs(trices)

M. Patrick Badan est élu à l'unanimité, par acclamation, pour une année.

Le poste du deuxième scrutateur reste vacant, car M. Juan-Ramon Merino de Tiedra est absent.

8. Election statutaire de deux scrutateurs(trices) suppléants(es)

MM. Fabien Dauphin et Alexandre Rosset sont élus à l'unanimité, par acclamation, pour une année.

9. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

10. Préavis No 1/2024 – Comptes et gestion de l'année 2023

Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Christian Croisier.

Les revenus sont de CHF 219'513.50 et les charges de CHF 184'234.96 ce qui donne un bénéfice passé à fonds de réserve de CHF 35'278.54.

La commission propose d'accepter les comptes et la gestion pour 2023 et d'en donner décharge au Codir et à la boursière.

Ce préavis est mis en discussion.

M. Alexandre Rosset attire l'attention au sujet du renouvellement de l'emprunt Raiffeisen pour le réseau de Mollens, au point 9221.1 des bilans comparés. Il se termine le 26 août 2024.

Le Codir a pris note et fera le nécessaire auprès de la commune de Mollens, pour son renouvellement.

Aucune autre remarque n'est formulée, le préavis est mis en votation.

Le Conseil Intercommunal,

- vu le préavis No 1/2024 du Comité Directeur,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide :

- D'accepter les comptes 2023 tels que présentés, se soldant par un excédent de revenus de CHF 35'278.54, passé en fonds de réserve ;
- D'en donner décharge à la boursière et au Comité Directeur ;
- D'approuver la gestion du Comité Directeur pour l'année 2023.

11. Communications du Comité de Direction

M. Yves Coeytaux, président du Codir informe l'assemblée sur :

- La prochaine séance pour le budget est fixée au **mercredi 9 octobre 2024, à Mollens.**
- Il excuse Mme Gabrielle Neuenschwander, future ex-boursière et M. Pierre-Denis, nouveau boursier, retenus par d'autres obligations.
- Les niveaux d'eau de tous les puits sont au maximum. Même le puits de Berolle a retrouvé son état de 2021.

- Les travaux avec la SAGEP sont toujours en cours. Les investigations géophysiques auront lieu normalement cet automne au Grand-Marais, puis sur la Commune de Yens.
- Une séance avec le Voyer des rivières aura lieu demain, 25 avril 2024, concernant la remise en activité du puits de la Gaudille pour les eaux du Boiron.
- Le changement des compteurs se réalise difficilement et lentement.
- Il remercie tous les membres pour leur implication au sein de l'AIEBBM et souhaite la bienvenue aux municipaux de Mollens. Soit, à M. Jean-Marc Berguer membre au sein du Codir et à Mme Anne Debrauwer en tant que déléguée.

M. Alexandre Rosset revient sur la publication des résultats d'analyses de l'eau sur le site de la commune de Mollens. Ceux-ci datent de 2022 et non 2023.

Les membres de Mollens précisent que les résultats 2023 ont été affichés au pilier public et que le nécessaire sera fait pour le remplacement sur le site.

12. Propositions individuelles et divers

Mme Anne Debrauwer informe que des problèmes de débits ont été constatés sur le réseau de Mollens.

M. Yves Coeytaux, précise que la conduite principale est en ordre. Le problème est peut-être lié au peu de débit des canalisations privées. Notre région a beaucoup de calcaire.

La discussion s'engage sur le fait de purger régulièrement les bornes hydrantes et de nettoyer les filtres des compteurs.



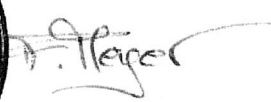
Mme Anne Debrauwer sollicite une confirmation de la participation financière entre la commune et les particuliers, lors de travaux d'introduction.

Le règlement de l'AIEBBM confirme que le propriétaire privé paye les frais de l'installation depuis la vanne de l'AIEBBM jusqu'à sa maison.

La parole n'est plus sollicitée.

M. le président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h30.

Le président : La secrétaire :

Antoine Gavin Francine Meyer